

11 rue Marmontel - 63000 Clermont-Ferrand
tél. 04 73 93 79 30 - Mèl. groupe.cimade63@club-internet.fr
<http://cimade63.blogg.org> - <http://www.cimade.org>

La Cimade
L'humanité passe par l'autre

Actu Groupe local

Cercle du silence du 26 mai :

Le 26 mai, comme dans 120 villes de France, un cercle de silence a été organisé à Clermont pour signifier notre refus commun d'une Europe égoïste et notre souhait de pont et non de mur. [Une lettre ouverte a été envoyée aux candidats des élections européennes.](#)

Rassemblement du 2 juin :

Comme dans d'autres villes de France, à l'appel de la Cimade et de d'autres organisations, le groupe local a organisé un [rassemblement mardi 2 juin](#) pour dénoncer la réforme de l'aide aux étrangers dans les centres de rétention. Ce rassemblement avait pour but de sensibiliser la population sur cette question.

Manifestation du 3 juin :

A l'appel de RESF63 et RUSF, le groupe local a participé à la manifestation pour dénoncer les méfaits de l'Europe forteresse et pour rappeler l'exigence humaine de l'accueil fraternel.

Projet FLE (Français Langue Etrangère)

Le projet avance ! La prochaine étape sera l'inscription les 10 et 24 juin des étrangers désireux de bénéficier de ce service militant et qui ne peuvent pas intégrer les dispositifs existants.
contact : Céline Savin au 06 46 72 69 82

Soirées Café Migrant aux Augustes :

Le 13 mai, la soirée a porté sur le [livre de J.Valluy "Rejet des Exilés"](#) avec RESF. Ce livre expose la déliquescence de droit d'asile de France et en Europe et la dérive civilisationnelle qui en découle.

Prochaine soirée : le 10 juin à 19h30 sur le livre de M.E.Mouhoub " L'Europe et ses migrants. Ouverture ou repli ?"

Agir avec le groupe local Cimade 63 :

LNous avons organisé le 27 mai une réunion "porte ouverte" pour présenter les actions et projets du groupe local. Il est toujours temps de nous rejoindre ! [Nous avons besoin de vous.](#)

Actu Campagne de soutien

SOUTIEN A HICHAM

Hicham H.,marocain, est entré en France en 2001 muni d'un visa étudiant. En 2007 il entame une relation amoureuse avec Elsa P., une française qui suit les mêmes cours que lui en 3ème année d'école d'architecture.

En mars 2008, la préfecture refuse de renouveler la carte de séjour « étudiant » d'Hicham et prononce contre lui une obligation de quitter le territoire français.

Hicham se maintient en France auprès de sa compagne et le couple se marie à Clermont-Ferrand le 29 novembre 2008. Le mois suivant, il dépose une demande de visa « conjoint de français ». Hicham remplit les conditions posées par la loi pour faire une telle demande : il est entré régulièrement en France et justifie de plus de six mois de vie commune avec son épouse.

Légalement, le dépôt de cette demande ne permettait plus à l'administration d'expulser Hicham qui aurait dû obtenir être mis en possession d'une autorisation provisoire de séjour pendant l'examen de son dossier.

Malgré plusieurs courriers de relance, la préfet du Puy-de-dôme a refusé d'instruire la demande de visa. Et mardi 12 mai, au petit matin, Hicham est interpellé à son domicile. Quelques heures plus tard, il est expulsé vers le Maroc dans la précipitation... et en toute illégalité. Pour éviter le passage d'Hicham par un centre de rétention, où la CIMADE aurait pu l'aider à saisir la justice pour faire constater l'illégalité de son expulsion, une place sur un bateau au départ de Sète avait été réservée. Après son arrestation, Hicham a directement été conduit sur le bateau.

SIGNEZ La PETITION de SOUTIEN
<http://placeauxdroits.net/petition2/index.php?petition=24>

Action à venir



SOIREE MIGRANT
Café Les Augustes
MERCREDI 10 JUNI 19h30
sur le livre " L'Europe et ses migrants.
Ouverture ou repli ?"



Rétention administrative : Eric Besson doit ouvrir d'urgence une concertation avec les associations de défense des droits des étrangers

Le juge des référés du tribunal administratif de Paris a décidé aujourd'hui de faire droit à la requête de La Cimade en suspendant les contrats conclus, dans la précipitation, le 10 mai, par le ministre de l'Immigration.

Le juge a indiqué que les conditions étaient réunies pour prononcer cette suspension. Il indique, d'une part, qu'il y a urgence à prendre cette décision, compte tenu du risque d'atteinte à *"l'intérêt public qui s'attache à ce que soit assuré l'exercice effectif de leurs droits par les étrangers"*. Il ajoute que cette suspension ne menace pas la continuité du service puisque *"le ministre a la faculté de conclure avec la Cimade, (...) un avenant prolongeant l'exécution de ce marché"*. La Cimade, pour sa part, y est prête.



Sur le fond, le tribunal indique, d'autre part, qu'en ne prévoyant qu'une mission d'information, *"les prestations objet du marché, ainsi fixées par le ministre de l'Immigration, ne permettent pas d'atteindre, dans son intégralité, l'objectif fixé par le législateur (...) à savoir mettre les étrangers retenus à même d'assurer l'exercice effectif de leurs droits"*.

La Cimade et ses partenaires prennent acte avec satisfaction de cette décision de justice: c'est la dénaturation de la mission associative d'assistance juridique des étrangers en une simple mission d'information qui est ainsi sanctionnée. C'est bien l'un des points majeurs qui fonde l'opposition des organisations de défense des droits de l'Homme à cette réforme engagée depuis le mois d'août 2008.

La Cimade demande au ministère de l'Immigration d'ouvrir de toute urgence une concertation avec les associations de défense des droits des étrangers, afin de dégager une solution permettant de garantir et de maintenir une réelle assistance juridique aux étrangers placés dans les centres de rétention administrative.

Agenda

Mardi 9 juin : réunion du groupe 19h

Mercredi 10 juin 19h30 cafe les Augustes : soirée café migrant sur le livre de M.E.Mouhoub " L'Europe et ses migrants. Ouverture ou repli ?"

Mercredi 10 et 24 juin de 15h à 18h30 : inscription des étrangers pour les cours de français au 13 rue marmontel.

Mercredi 17 juin : réunion du collectif cercle de silence 63, 18h30 au local cimade, 13 rue marmontel.

Jeudi 18 juin 18h30 CERCLE de SILENCE, place de Jaude, contre la logique d'expulsion des étrangers.

Mercredi 24 juin 18h30 : formation pour devenir animateur cimade des ateliers contre les préjugés.

Samedi 27 juin fête en soutien à RESF et aux organisations d'aide aux étrangers.

ACTION APPEL POUR LE DROIT A L'ACCUEIL INCONDITIONNEL

Nous, soussignés, organisations ou citoyens, souscrivons sans réserve au principe d'accueil inconditionnel et/ou déclarons le pratiquer.

Nous sommes et serons solidaires des personnes et organismes inquiétés voire poursuivis pour avoir appliqué ce principe.

En référence à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, nous demandons que ce principe d'accueil inconditionnel soit inscrit dans le droit français et appliqué dans tous les lieux d'accueil, publics ou privés, sans limitation de durée, ainsi que dans les administrations.

En conséquence, nous demandons la fin des arrestations et des poursuites opérées dans ces lieux, ainsi qu'à l'encontre des organisations ou des particuliers « aidants », agissant par solidarité.

SIGNEZ L'APPEL !!!

<http://placeauxdroits.net/petition2/?petition=18>